NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les fraudes Electorales

UNE LETTRE DE M. DE LAUWEREYNS AU JUGE D'INSTRUCTION

Mercredi, M. le juge Gobert déclarait aux représentants de la presse que le Maire de Lille ne pouvait être inquiété.

Faisant acte de ces déclarations, M. de Lauwereyns, défenseur de M. Charles Delesalle, a adressé à M. Gobert la lettre suivante :

« Monsieur le Juge d'instruction,

« J'ai l'honneur de vous prier très instamment de clore votre instruction en ce qui concerne M. Charles Delesalle.

« Il n'y peut subsister aucune raison pour tenir suspendue sur lui une incrimination qui ne peut le viser. Les parties civiles elles-mêmes l'ont avoué. Et, du moment où vos recherches concernent d'autres que lui, rien ne permet de le retenir en cause ni de lui faire subir le contre-coup de retards qui n'y peuvent le concerner.

« Vous-même, dans une interview d'hier, que vous n'avez pas démentie, vous avez déclaré : « En l'état actuel de l'enquête, avec tous les renseignements que je possède dans mon dossier, je puis vous dire que le Maire ne peut être inquiété. Mieux, et une décision ordonnait son renvoi devant le Tribunal correctionnel, elle n'aboutirait qu'à un résultat : l'acquittement pur et simple... M. Charles Delesalle est l'homme intègre et probe par excellence, et le non-lieu... »

« Permettez-moi d'achever la phrase, selon que votre pensée évidemment la complétait, car c'est la logique même qui dicte ces derniers mots... et le non-lieu s'impose immédiatement. »

« Car si la probité, l'intégrité et l'innocence de M. Charles Delesalle éclatent avec la clarté de l'évidence aux yeux du juge d'instruction, c'est pour ce magistrat un point d'honneur de ne pas laisser une heure du plus planer sur lui les soupçons.

« Si l'instruction se prolonge pour d'autres, il suffit de disjoindre en ce qui touche l'innocent, et de régler pour lui du moins.

« C'est ce que je demande définitivement. Il appartiendra à la partie civile de se pourvoir contre le règlement partiel devant la Chambre des mises en accusation, et je la suivrai en défi de la faire.

« Profond respect.

« (Signé) : Ch. de Lauwereyns. »

UN COUP DE THÉATRE

M. Binauld adjoint au maire et M. Billaert sous-chef de bureau des élections seraient inculpés

Il y a quelques jours nous écrivions que l'instruction de l'affaire des fraudes électorales de Lille ménageait des surprises et qu'un coup de théâtre était imminent.

Nous ne nous trompions pas. Dans la matinée d'aujourd'hui, M. Binauld, adjoint au maire de Lille, délégué aux élections, et M. Billaert, sous-chef du bureau des élections, comparaîtront devant le juge.

On prétend même qu'ils seront interrogés en qualité d'inculpés. Si ce dernier détail que nous ne publions que sous toutes réserves est exact, on doit en conclure que M. le juge Gobert a relevé à la charge de M. Binauld et de M. Billaert des faits d'une extrême gravité. Ainsi s'expliqueraient les paroles ambiguës prononcées ces derniers jours par M. le juge Gobert, qui après avoir proclamé — ce qui était d'ailleurs superflu — l'innocence de M. Charles Delesalle, disait que il « étranges irrégularités avaient été commises... ».

Quelle est l'importance exacte de ces irrégularités, et quels sont les coupables ? C'est ce que nous saurons bientôt.

UN DRAME AU REVOLVER

à Tourcoing

UNE FEMME DÉLAISSÉE TIRE QUATRE COUPS DE REVOLVER SUR SON EX-AMI. — CELUI-CI EST BLESSÉ A LA CUISSE. — LA MEURTRIÈRE EST ARRÊTÉE ET DÉFÉRÉE AU PARQUET.

Un petit drame passionnel s'est déroulé jeudi matin, vers huit heures, à l'intersection des rues des Ursulines et des Anges. Une femme, pour se venger de son ami qui l'a délaissée, a tiré sur celui-ci quatre coups de revolver et l'un des projectiles lui a occasionné une blessure à la cuisse.

La police, avisée immédiatement après le drame, a procédé à l'arrestation de la meurtrière.

Voici le récit de ce drame raconté par la victime elle-même :

M. Joseph Boulanger est âgé de 54 ans. C'est un ancien douanier en retraite, qui habite actuellement rue d'Armentières, 47 ; il exerce la profession de marchand ambulant à Tourcoing.

« Veuf avec trois enfants mariés, je vis seul. Quand j'étais en service à Roubaix, j'avais connu la nommée Hermance Leconte, qui était devenue ma maîtresse, et qui, depuis la mort de ma femme, me harcèle pour que je la prenne avec moi. Je l'ai toujours éconduite, car je préfère vivre seul, mais elle revient toujours me relancer. Ce matin, sachant que j'irais au marché, Hermance Leconte est venue m'attendre rue de Dunkerque, elle m'a accompagné, marchant à côté de ma balladeuse, en renouvelant ses sollicitations. Tout à coup, au moment d'entrer dans la rue des Anges, cette femme m'a tiré à bout portant, quatre coups de revolver. Je me suis enfui, abandonnant ma balladeuse et mes marchandises, et j'ai requis sur le place un agent qui a arrêté la femme Leconte. »

Cette scène avait eu de nombreux passants pour témoins, car c'était l'heure du déjeuner des ouvriers. Deux d'entre eux, M. Henri Happe, marchand lorain, rue du Luxembourg, à Roubaix, et Gustave Delebeau, employé de banque, s'étaient mis à la poursuite de la meurtrière ; celle-ci fut arrêtée peu de temps après au cabaret Vandeputte, rue des Ursulines, et déposséda de son arme. Celle-ci contenait encore dans le barillet, deux balles et quatre douilles.

Conduite devant M. Grosset, la femme Leconte essaya de faire croire qu'elle avait voulu intimider son ex-ami dans l'espoir de le faire revenir à elle.

« J'ai tiré un premier coup en l'air, déclare-t-elle, et les trois autres sont partis à mon insu. »

Malgré ses explications elle a été déférée au parquet dans l'après-midi, pour tentative de meurtre.

L'arme dont a fait usage la femme Hermance Leconte est du calibre 7 millim.

Nous avons dit que M. Joseph Boulanger avait été atteint à la cuisse droite. Sa blessure est peu grave, car M. le docteur Justen, médecin légiste, a pu extraire la balle peu de temps après le drame. M. Boulanger a pu regagner son domicile dans la matinée.

Hermance Leconte est née à Wasquehal, le 11 décembre 1869, elle est âgée de 45 ans; elle habite rue de Lille, 4, à Roubaix. Divorcée de son premier mariage avec un certain Dericker, elle vit du produit de la vente de légumes.

En attendant de faire des mariages complets

M. l'abbé Lemine fait des mariages civils

Usant de ses prérogatives de maire d'Hazebrouck, M. l'abbé Lemire vient d'unir plusieurs couples.

Il ne s'agit, bien entendu, que de mariages civils, puisque le député du Nord, suspendu de ses fonctions de prêtre par l'évêque Charvet, n'a plus le droit de bénir les unions.

Quand l'irascible évêque aura levé sa « suspense », M. l'abbé Lemire pourra faire des mariages complets.

Et les futurs époux n'auront qu'à s'adresser à lui pour passer à la fois devant « Monsieur le Maire et Mgr le Curé ».

Mais être marié par M. l'abbé Lemire est un honneur enviable. Et l'on prétend que le nombre des mariages, à Hazebrouck, va s'élever sensiblement.

En bon Français, le bon abbé Lemire continuera de travailler pour la Patrie...

L'affaire de mœurs de Caudry

Nous avons relaté dans un précédent numéro, l'ignoble attentat dont fut victime, il y a quelques jours, la petite Lydie Maclet, âgée de 7 ans et demi.

Les recherches opérées pour découvrir l'auteur de cet acte monstrueux n'ont pas encore abouti, mais l'inspecteur Lefebvre, de la brigade mobile, qui depuis hier est sur les lieux, croit avoir trouvé une piste sérieuse.

Un nommé L..., qui répond exactement au signalement donné par la petite victime et des témoins, a disparu, et les recherches faites pour le retrouver sont restées vaines.

Dans l'après-midi de mercredi, l'inspecteur Lefebvre s'est rendu à Beauvois-en-Cambrésis où, d'après certaines indications, L... se serait réfugié. Mais là encore, il lui impossible au policier de mettre la main sur le personnage.

Des recherches actives ont été continuées hier jeudi.

Le Congrès des Entrepreneurs de la Région du Nord à Douai

La Chambre syndicale des Entrepreneurs du Nord de la France, qui compte 30 associations et groupe plus de 1200 entrepreneurs du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, a tenu jeudi, son Congrès annuel à Douai, sous la présidence d'honneur de M. Villemin, de Paris, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de France, et sous la présidence effective de M. Rousé, de Lille, son président.

Après avoir visité, dès le matin, les écoles municipales d'apprentissage de la ville de Douai, qui les émerveillèrent, MM. les Entrepreneurs congressistes, qui étaient environ 160, se rendirent à l'Hôtel de Ville de Douai, dont ils visitèrent les magnifiques salles sous la conduite de leurs collègues douaisiens.

A 11 heures, M. Hasaw, président d'honneur de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Douai, — remplaçant M. Fidon, président, excusé en raison d'un deuil récent, — présente les congressistes à M. Charles Bertin, maire de Douai, qui les attendait en la salle gothique.

Avec humour, M. Charles Bertin remercia dès l'abord les entrepreneurs de la région du Nord d'avoir choisi Douai pour y leur jour congrès et dit avec combien de plaisir la municipalité leur offrait l'hospitalité cordiale en notre Hôtel de Ville, constatant en passant qu'on ne se déplaît pas chez nous, puisque on y revient.

Après avoir souhaité la bienvenue aux entrepreneurs, M. Bertin leur dit que l'Administration municipale de Douai, qui a toujours eu les meilleurs rapports avec ceux qui travaillent pour elle, les regarde comme des collaborateurs précieux et veut que les devis des travaux qu'on leur confie soient toujours établis avec sincérité, de façon à ce qu'ils puissent les exécuter afin de concilier leurs intérêts et ceux de la ville.

Au nom des Entrepreneurs, M. Villemin répond à M. le maire de Douai et lui dit combien ses camarades et lui sont touchés de son cordial accueil, il le remercie des bonnes paroles qu'il vient de prononcer et ajoute que les entrepreneurs savent triompher loyalement des difficultés et remplir leur devoir envers ceux qui leur confient des travaux, concilier l'intérêt général avec les intérêts particuliers.

Puis M. Villemin dit son émerveillement de la visite que les entrepreneurs viennent de faire des écoles d'apprentissage et félicite la municipalité de ses efforts pratiques pour le développement de ces écoles, ce dont il la remercie.

Il dit, pour terminer, quelles impressions il a ressenties en visitant notre bel Hôtel de Ville, l'évocation qu'il fit du passé en découvrant ses merveilles et constate que la municipalité actuelle, par sa grande conception des choses, était demeurée digne de ses ancêtres, de ces prévôts des marchands qui, il y a cinq siècles, présidaient aux destinées de la Cité et, avec la collaboration de tous, la voulaient belle, grande et forte.

Cette improvisation fut couverte d'applaudissements et on but les vins d'honneur.

Le Congrès, — purement professionnel, — eut lieu ensuite en la salle basse de l'Hôtel de Ville.

Un banquet fort animé réunit les congressistes à la salle St-Jean et la journée se termina par une visite à l'aérodrome de La Brayelle, où pilotes civils et militaires exécutèrent quelques vols audacieux.

LA FÊTE FÉDÉRALE

de Saint-Amand

LE TIRAGE DES PRIMES (suite)

Primes kilométriques

1.000 francs, Roost-Warendin, Fanfare Renaissance ;

500 francs : Vieux-Condé, Musique Communale ; 100 francs : Méricourt-Muiel, Harmonie ; Sallaumines, Orphéon ;

50 francs : Fouquières-les-Lens, Fanfare Municipale ; Genech, Fanfare l'Amicale ;

25 francs : Lesquin, Union Orphéonique ; Gabé Chorale ; Lallaing, Fanfare des Enfants du Nord ; Beaufort, Société Philharmonique ;

20 francs : Taurcoing, Orphéon du Blanc-Seau ; Avion, Harmonie Libre ; Haisnes-La Bassée, Ménestrel du Pic ; Fresnes, Fanfare Républicaine ; Douai, Harmonie Union Musicale ;

Primes de consolation, offertes par la président : 20 francs, Lille, Orphéon Madeleinois ; 10 francs, Abscon, Fanfare des Mineurs d'Abscon.

Primes individuelles aux Sociétaires

200 francs : Avion, Harmonie Libre ;

100 fr. : Lesquin, Union Orphéonique ;

50 francs : Curgies, Musique Communale ; Fressin, Fanfare ; Valenciennes, Fanfare Mutuelle ; Avesnes-les-Aubert, Orphéonistes ; Wallers, Fanfare les Dévoués ; Sallaumines, Orphéon ;

25 francs : Douchy, Fanfare Communale ; Haubourdin, Fanfare Municipale ; Escaudain, Orphéon Municipal ; Templeuve, Harmonie Municipale ; Somain, Lyre des Faleriers ; Valenciennes, Fanfare Mutuelle ; Quiévrechain, Harmonie ; Aubercicourt, Orphéon des Mines d'Ardèche ; Avion, Harmonie Libre ; Rœuil, Musique Municipale ; Anzin, Société Chorale ; Hornaing, Fanfare Municipale.

20 francs : Saint-André-Lille, Orphéon l'Amicale ; Saint-Jean-Tourcoing, Orphéon ; Roubaix, Les Mélomanes ; Lille, Orchestrina des Accordéonistes ; Blanc-Misseron, Union Chorale ; Quarouble, Société de Musique ; La Madeleine, Harmonie Municipale ; Abscon, Fanfare des Mineurs ; Roost-Warendin, Fanfare La Renaissance ; Fouquières-les-Lens, Musique ; Fouquières-les-Lens, Fanfare Municipale ; Denain, Orphéonistes ; Tourcoing, Union Ouvrière ; Tournai, Cercle ; Tourcoing, Union Ouvrière ; Escaudain, Fanfare Municipale ; Fresnin, Fanfare ; Lille, Fanfare du Commerce Saint-Sauveur ; Trith-Saint-Léger, Lyre Ouvrière ; Rœuil, Musique Municipale.

10 francs : Trith-Saint-Léger, Lyre Ouvrière ; Roubaix, Les Mélomanes ; Fresnes, Fanfare Républicaine ; Méricourt, Harmonie ; Roubaix, Orphéon Les Vieux de Versailles ; Roubaix, Les Mélomanes ; Blanc-Misseron, Union Chorale ; Wallignies-Lille, Fanfare de Trompettes ; Anzin, Musique Municipale ; Trith-Saint-Léger, Lyre Ouvrière ; Avesnes-les-Aubert, Fanfare Libre ; Hellemmes-Lille, Fanfare Municipale ; Haubourdin, Orphéon Municipal ; Quarouble, Société de Musique ; Saint-Vaast-la-Haut, Fanfare des Mineurs ; Le Gorgue, Union Chorale ; Genech, Fanfare Municipale ; Tourmi, Cercle Choral mixte ; Abscon, Fanfare des Mineurs ; Vieq, Fanfare Union Musicale.

Avant de lever la séance, M. Richart adresse un dernier mot de remerciement aux sociétés qui ont participé à la fête et il leur donne rendez-vous pour 1915, à Saint-Omer ; et c'est au cri de : « Vive la Fédération ! » qu'on se sépare.

La Mort du banquier Helbig

Arrestation arbitraire du neveu du banquier

De notre correspondant particulier (Par Téléphone)

Bruxelles, le 16.

La Légation de Belgique à Constantinople a procédé à un joli coup en arrêtant dernièrement, arbitrairement, M. Charles Helbig, neveu de M. Albert Helbig, directeur de la Banque Helbig et Cie. Il est incriminé — sans preuves palpables — d'avoir, le 9 août 1913, commis volontairement, avec intention de donner le mort et avec préméditation, un homicide volontaire sur la personne de son oncle, M. Albert Helbig.

La Légation de Belgique avait sollicité de notre Ministère des Affaires Etrangères l'aide d'un juge d'instruction en vue d'éclaircir cette affaire. Le Département des Affaires Etrangères désigna devant cette grave accusation M. Armand Fromès, vice-président du Tribunal de première instance de notre ville. M. Fromès, dès son arrivée à Constantinople, fit exhumer le cadavre du banquier Helbig. Il constate qu'il n'était mort ni d'un accident, ni d'un suicide. D'après la version admise, il aurait été tué à bout portant et on suppose qu'il était assis devant sa table de travail et que, passant derrière lui et se tenant quelque peu à l'écart, l'assassin — car les autorités consulaires de Constantinople ont l'imagination fertile — aura fait feu ! La mort, d'après le rapport du médecin légiste, a été foudroyante, mais, par contre, d'après les déclarations de témoins sérieux, cette affaire serait montée de toutes pièces contre le neveu de l'infortuné banquier. On accuse donc Hallena qui avaient envoyé des lettres de chantage à M. Charles Helbig pour le menacer de l'accuser faussement s'il ne versait pas une forte somme d'argent. Voici un échantillon de cette prose que j'ai eu sous les yeux :

« Cher Monsieur,

« Je suis un ancien ami de votre M. Albert Helbig. Il m'aimait bien. Je lui ai rendu beaucoup de services et il me laissait du bien. Avec lui j'ai tout perdu. Je viens vous demander aide secourable. Je suis connu de vous ; rappelez-vous Cornélia que vous avez vu avec M. Albert. Je passerai ce soir et vous supplie de me donner trois mille francs. Sinon, comme je n'ai plus rien à perdre, je me vengerai terriblement. Ou bien je vous ferai assassiner. Du bien je raconterai du mal sur vous. Par exemple, je dirai à tous, que vous m'avez demandé du tuer M. Albert.

« Comme il n'y avait nulle personne près du lui ce jour-là, et je dis cela, et si je jure, on devra bien croire que c'est peut-être vous qui l'avez tué et qu'il ne s'est pas suicidé. Car moi je jugerai et je trouverai des types (sic), que je payerai et qui diront comme moi. Dans les « Hôtels » on trouvera bien. Vous voyez le mal que je pense vous faire, car ça c'est aussi très possible. Mais c'est bien mieux du m'aider un peu et alors je n'inventerai pas de mal pour vous et je vous serai en ami dévoué.

« J'écrirai aussi des lettres à la machine et je dirai que c'est vous qui les avez faites.

« Je jure que je vous assassinerai à coups de couteau.

« Donc, je compte sur les trois mille francs.

« Votre dévoué,

« P. Louvain. »

Que pense M. le juge d'instruction Fromès de cette prose ? Ce dernier ignore sûrement que M. Charles Helbig a été victime, à plusieurs reprises, de manœuvres de chantage ! Le bruit circule même qu'un journaliste italien serait également compromis dans cette affaire. Dans toute cette histoire, il y a donc un véritable mystère, devenant plus que les déterminations des témoins sont complètement en faveur de l'inculpé.

Dans la bonne société on juge le neveu du banquier comme totalement incapable de pareille forfait dont on l'accuse.

On critique vivement les agissements de la Légation de Belgique et on lui reproche notamment de se laisser influencer. Le père de M. Charles Helbig a déposé une plainte par la voie diplomatique, contre le consul général d'Italie, M. Tritoni, et cela à la suite de son instruction concernant la mort de M. Albert Helbig.

M. Charles Helbig est un jeune homme de 19 ans, qui jouit de la considération générale. A Liége, cette affaire provoque une émotion considérable. La famille Helbig y est très honorablement connue et elle proteste avec énergie de l'innocence du jeune homme arrêté.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire qui est appelée à devenir sensationnelle.

A.-C. BAUDOUIN.

Si vous voulez conserver vos cheveux

Si vous avez des pellicules, démangeaisons : Employez la POMMADE VÉGÉTALE jamais d'insuccès. Le grand pot pour le traitement contre mandat de 3 francs. — Gauthier, 312, rue Saint-Honoré, Paris.

LILLE

Propos d'un Lillois

Forêt de mâts

On a érigé dans le quartier Saint-Michel, toute une plantation de mâts, supportant les motifs artistiques qui resplendiront de feux multicolores, les soirs des fêtes de Lille.

Les mâts ressemblent de ces illuminations une douce chaleur et tout pourra dire : « Ils sont chauds, les... mâts roulés ».

Ces pylones géants sont tous recouverts d'une même couleur rougeâtre, assez semblable à celle d'un coucher de soleil, ce qui paraît bizarre pour des... mâts teints.

Cette nuance est d'ailleurs, indice d'un caractère anarchiste ; en effet, n'a-t-on point prétendu souvenirs lois que... mât cache Bonnet.

Pauvre Jeanne d'Arc, quel triste voisinage pour elle, heureusement qu'elle sera entourée de membres de sa famille, d'arcs... de triomphe et d'arcs... électriques.

LE BADAUD.

UNE BONNE CAPTURE...

Sous ce titre, depuis deux jours déjà, nous entretenons nos lecteurs des exploits d'un Belge, le sieur Gossert, et de sa compagne, Stéphanie Hameau, qui cambriolèrent de nombreuses villas et maisons particulières de Lille et sa banlieue. Tous deux, on le sait, ont été déférés au Parquet hier.

Or, M. de Saint-Raymond, commissaire de police du 5e arrondissement, qui procède à leur arrestation, poursuit son enquête et partant parvient à découvrir de nouveaux méfaits de ces « monte-en-l'air ». Ainsi l'on sait qu'ils visitèrent la demeure de Mme Leignel, 28, rue Vandamme à Lambersart, chez qui ils dérobèrent de nombreux bijoux de valeur.

D'autre part, le magistrat a également mis la main sur un brocanteur de la rue de la Barre, un sieur V..., qui achète à Gossert, pour une centaine de francs, des reconnaissances du Mont-de-Piété de Lille. Cet individu, pressé du questions, a avoué et, pour cause il sera poursuivi pour recel et infraction à la loi sur les brocanteurs, aucun registre réglementaire n'ayant été trouvé chez lui.

A L'INSTRUCTION

M. Filière, juge d'instruction, renvoie devant le Tribunal correctionnel, audience du 4 juillet, Edgard Terrière, 21 ans, en fuite, et Guillaume Vandecasteele, 29 ans, demeurant rue de Tourcoing, à Roubaix, pour vols de rideaux de cuivre commis au préjudice de la Compagnie Auer.

Serviettes hygiéniques

la boîte de 6 avec ceinture, depuis 1 fr. 75, pantalons intimes, depuis 5 fr., chez Mlles Assolignon, bandagistes, 5 bis, rue du Palais-Rihour. Personnel entièrement féminin. Téléph. 2653.

LA TENTATION IRRÉSISTIBLE

Un individu se trouvait hier à 2 heures de l'après-midi à l'estaminet « A Robinson », situé près du Pont Supérieur et tenu par M. Nuitens. Profitant d'un moment d'inattention du cabaretier, il plongea la main dans le tiroir-caisse et s'enfuit en emportant quelque monnaie.

Des ouvriers s'élancèrent à la poursuite du voleur qui fut bientôt rattrapé et conduit au commissariat du 8e arrondissement.

SUCCÈS SCOLAIRE

L'école Lakanal, dirigée par M. Wauquier, ayant comme auxiliaires MM. Quintral et Demory, instituteurs-adjoints, peut s'enorgueillir au succès remporté par ses élèves aux examens du certificat d'études primaires.

Parmi les jeunes lauréats, nous relevons le nom de M. Jean Broux, fils du sympathique commissaire de police du 5e arrondissement, qui a obtenu la seconde place du classement sur 250 candidats.

Nous félicitons sincèrement l'excellent élève et ses professeurs distingués.

UN « BÉCANIER » EST PINCÉ...

Hier matin, vers 9 heures, des agents de sûreté eut enfin mis la main sur l'un de ces audacieux voleurs de vélos que nous dénommons « bécanier » et qui, depuis plus d'un an, sont, il faut le dire, le terreur de nos cyclistes.

Cet individu est un sieur Edouard Mestagé, 20 ans, ajusteur, demeurant rue du Vieux-Moulin, cour du Château, 1, qui, il y a cinq jours dérobe une bicyclette à M. Emile Delcourme, tapissier, 52, rue d'Arras. Coutumier du fait, le bécanier fut, dit-on, dénoncé par une femme avec laquelle il avait entretenu des relations. Pressé de questions par M. Moulon, commissaire de police du 7e arrondissement, qui l'arrêta, il passa des aveux complets.

En conséquence, il a été déféré au Parquet.

CYCLISTE MALADROIT

Le cycliste Moïse Symane, 15 ans, rue d'Isly, a renversé rue d'Amiens Mme Eloise Vrillier, 64 ans, ménagère, rue du Plat, 17, qui a été blessée au front.

OUVERTURE de la Taverne Royale

Le Directeur de la TAVERNE ROYALE, 2, Boulevard Carnot, a l'honneur de prévenir le public lillois que le Restaurant Grill-Room, Buffet froid et la Brasserie seront ouverts à partir du samedi 20 juin, à 4 heures. L'Etablissement a été installé avec tout le confort moderne. Tout ce qu'une expérience longuement acquise a pu apprendre a présidé au choix de la Cave et à celui du personnel. La cuisine a été confiée aux mains les plus expérimentées et les moindres modifications, qui, contre toute attente, pourraient devenir nécessaires pour l'entière satisfaction de la clientèle, seraient apportées dans le plus bref délai. Un orchestre jouera pendant l'apéritif, de 5 à 7 heures, pendant les dîners et jusqu'à minuit. Tous les produits consommés seront d'origine garantie ; la bière de Munich providenza de la Pacherbrau de cette ville ; la bière blonde Pilsnerurt de la Wilckeler d'Elberfeld.

NOCES D'OR

Dimanche seront célébrées les noces d'or des époux Dupont, âgés tous deux de 77 ans et conjoints depuis le 9 mai 1864.

M. Hilaire Dupont est né le 6 juillet 1837. Il est retraité des aspeurs-pompiers depuis 1889 et membre de la Société des Souveteurs. Son épouse, Victorine Lemaire, est née le 12 juillet 1837. Les jubilaires habitent 32, rue du Crocpod.

MM. Lesenne, Remy, Parmentier, conseillers municipaux, représenteront la municipalité à cette fête à laquelle la fanfare Saint-Sauveur prêtera son concours.

UNE GRÈVE A LA MANUFACTURE DES TABACS

Dans une réunion qui aurait été tenue hier soir, le syndicat des ouvriers et ouvrières des tabacs aurait, paraît-il, décrété la grève. Ce conflit serait né de refus opposé par le directeur de la manufacture à l'adoption de la semaine anglaise réclamée par les ouvriers des tabacs.

CONSEIL DE REFORME

Le conseil de réforme s'est réuni hier à l'hôpital militaire et a examiné 600 jeunes gens ajournés par le conseil de revision. Les opérations continueront aujourd'hui vendredi mardi et mercredi prochains. Le Conseil aura à se prononcer sur près de 4.000 cas.

En Passant à Paris, Visitez la "GRANDE MAISON DE BLANC" 6, Boulevard des Capucines.

FERMETURE D'ETABLISSEMENT CONGRÉGANISTE

Ce matin, M. le commissaire spécial de la préfecture se rendra dans un établissement congréganiste de la rue de Thionville pour notifier le décret du ministre de l'Intérieur relatif à la fermeture de cet établissement.

EXPOSITION DE FLEURS ET DE PLANTES DE SERRE

La Société d'Horticulture du Nord organise pour le dimanche 28 juin prochain au Palais Rameau une grande exposition de roses, Reines de saison, plantes de serre, fruits et légumes.

La commission d'organisation a reçu un grand nombre d'adhésions d'amateurs horticulteurs et jardiniers de la région auxquelles on peut ajouter celles venant de Belgique et même d'Angleterre. Le hall du Palais Rameau sera entièrement consacré aux présentations nombreuses qui seront appelées.

Pour augmenter l'intérêt d'une visite à cette exposition, l'importante et renommée harmonie de « Cercle Berlioz » a bien voulu réserver à la Société d'Horticulture une audition artistique qui aura lieu de quatre à six heures du soir. Les manifestations organisées par la Société d'Horticulture ont toujours obtenu un vif et mérité succès.

Nous pouvons affirmer que l'exposition du 28 juin ne devra rien aux précédentes par la beauté, la rareté et la variété des produits qui seront présentés.

ASSOCIATIONS DE FONCTIONNAIRES DU NORD

Les Associations de Fonctionnaires du Nord affiliées ou non à la Fédération nationale des associations professionnelles des employés de l'Etat, des départements et des communes, sont invitées à envoyer des représentants à la réunion qui aura lieu à Lille, le dimanche 21 juin, à 10 heures du matin, café Duvel, rue du Paris, 47.

Ordre du jour : 1. Constitution de la Fédération des fonctionnaires du Nord ; 2. Discussion des statuts départementaux ; 3. Election du bureau de la Fédération du Nord.

Pilules Suisses ! Remède populaire le plus apprécié contre les affections de l'estomac et la constipation. Milliers d'attestations légalisées. 7294

CORTEGE DE MOULINS-LILLE

Indépendamment de nombreuses musiques locales, la musique du 43e et la fanfare du 8e chasseurs prendront part au cortège, dont nous publierons le programme dans notre numéro de vendredi.

LES FÊTES DE LILLE ET LES MILITAIRES

Le maire de Lille avait écrit aux colonels des régiments où sont incorporés des soldats originaires de Lille pour leur demander que des permissions soient accordées à ces jeunes gens.

La requête du maire a été favorablement accueillie. Les militaires pourront donc assister aux fêtes de Lille.

AVIS

Les banquiers, changeurs ou autres faisant profession de payer ou acheter les coupons des valeurs étrangères sont tenus, aux termes de la loi du 29 mars 1914, d'en faire la déclaration avant le 1er juillet 1914, au bureau de l'enregistrement à Lille, rue Gauthier-de-Châtillon, 16, où toutes les explications nécessaires seront données.

DANS LA 9e CIRCONSCRIPTION

Jeudi matin, M. Dilsté, juge d'instruction, a interrogé plusieurs personnes de la 9e circonscription contre lesquelles une plainte pour corruption électorale a été déposée par M. Ducarin.

Les personnes visées ont déclaré qu'elles ne répondraient qu'en présence de leurs avocats.

DISTINCTIONS

M. Fernand Vidrequin, fils de M. et Mme Auguste Vidrequin-Vergote, de Lille, vient de recevoir l'Ordre Royal du mérite du Cambodge.

Mme Bastandyguy née Vidrequin, vient d'être nommée vice-présidente des Dames Françaises de la Croix-Rouge à Athènes.

VACCINATION

Séances publiques et gratuites le vendredi 19 juin 1914, à 5 heures du soir :

Ecole privée de garçons, rue d'Eylau, 25 ; Ecole rue Alphonse-Mercier, 36 ; Ecole rue Jean-Gambetta, 288 ; Ecole de filles, rue Pasteur, 60 ; Ecole de garçons, rue du Transvaal, 60 ; Ecole Voltaire, rue de Colmar, 6 ; Ecole privée de filles, rue d'Eylau, 36 ; Ecole, rue des Meuniers, 23 ; Ecole, rue Meurein, 65.

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

Pain de fleur ou de gruau, 0 fr. 30 le kilo ; pain blanc, 0 fr. 37 le kilo ; pain bis ou de ménage, 0 fr. 35 le kilo.

ROUBAIX

L'ENQUÊTE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX SUR LA SITUATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DANS LA CIRCONSCRIPTION.

Extraits du rapport de M. Gilbert Sayet, secrétaire général.

LE TISSU (Fin)

Guipures et dentelles

Ces articles se sont bien comportés ; les affaires, en 1913, ont été satisfaisantes et en développement ; le mouvement se continue d'ailleurs cette année.

Tissage de jute

Les produits de cette industrie se classent en deux catégories : les toiles d'emballage ; les sacs. C'est surtout la toile d'emballage que fabriquent les quatre tissages de la circonscription, occupant environ 500 ouvriers et ouvrières. Quelques-uns produisent aussi le sac.

La production d'ensemble de ces établissements a été de 3.500.000 kilos en 1913, dont 30 % n'ont trouvé absorbé sur place.

Malgré le cours élevé du jute, la perspective pour cette année est favorable.

La bonneterie

L'industrie de la bonneterie a été en 1913, moins active que l'année précédente ; elle a pu cependant assurer sans chômage, du travail à tous les ouvriers qu'elle peut occuper. Aucun conflit n'est survenu.

Ses articles d'exportation ont été principalement ceux de sport et surtout en laine et soie. Bien des régions qui, depuis plusieurs années, n'achetaient plus que l'emploi des articles en coton, en sont retournés vers la laine.

La draperie

On s'était beaucoup occupé, ces dernières années, de l'abandon des marchés publics surgissant ; les industriels en ont tout plus en mesure parer et il s'établit, pour les petits métiers alimentés, bien mis à la réforme.

Or, par un revirement de la mode, on a constaté, en 1913, un retour indéniable du tissage des articles de petite laine. Les petits métiers recommencent à fonctionner.

La main-d'œuvre est toujours réduite et membre de fabricants, les plaignent de ne pouvoir faire face [illegible] aux commandes, dans les [illegible].

Ensuite part, les [illegible] de la [illegible] ; les parts pour rissage [illegible] ont été de [illegible] aucun résultat appréciable n'est constaté.

Le problème demeure donc entier et [illegible] la solution n'est pas impossible. Il faut [illegible] que, grâce à [illegible] quelques, cette décadence sera bientôt arrêtée.

La production textile de lin

Le poids total des tissus expédiés en 1913 par les différentes gares de la circonscription, a été de 53.992.134 kilos, contre 55.890.781 kilos l'année précédente.

Pour apprécier l'importance de la production propre à Roubaix, il convient d'indiquer à part les tissus qui y ont été amenés par les mêmes gares, pendant la même période, pour y être consommés ou récupérés ailleurs après revente, teinture ou apprêt.

Le poids total de ces derniers apparaît être de 19.281.260 kilos contre 19.695.056 kilos en 1912, en peut considérer que le poids des tissus fabriqués en 1913, dans la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix, a été de 34.621.873 kilos. Il avait été de 36.092.830 en 1912.

IL FAUT RESPECTER LA LOI

Une ouvrière finisseuse des établissements de « La Société Anonyme de Peignage », rue du Collège, Angèle Verchère, 48 ans, demeurant rue Dupuis-Fils, cour Van Wolden, 10, était atteinte d'une affection de la vue nécessitant les soins d'un oculiste.

Pour faciliter le règlement des consultations, le finisseuse eut une idée géniale : Elle avait gagné, quelque temps auparavant, une montre de métal, qu'elle mit en loterie parmi ses camarades d'atelier.

150 billets à 0 fr. 10 furent désempilés hors d'un carnet et un certain nombre placés dans le personnel de l'usine de la rue du Collège.

Cependant, comme le tirage ne venait jamais, les ouvrières pensèrent à tirer elles-mêmes la loterie, et [illegible] ; elle en fit tirer quatre de [illegible] et [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;